



61

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

merci de communiquer ce message à tous les personnels

Chers collègues,

A - CAPD

1) déclaration liminaire et compte-rendu du SNUipp-FSU65 en ligne ici : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1795>

à lire attentivement, un certain nombre de sujets concernant tous les collègues ...

2) les demandes d'EXEAT du 65 ici : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1798>

les 21 premiers sur la liste des demandes d'INEAT des titulaires ici : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1797>

3) la liste des collègues qui accéderont à la Hors Classe au 01/09/2014 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1796>

B - demandes de temps partiel 2014-2015 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1792>

Vous y trouverez la fiche de renseignements du SNUipp-FSU65 à compléter et nous retourner au plus vite. N'oubliez pas d'indiquer vos critères dans l'ordre de préférence (1 étant votre priorité maximale et 6 votre souhait le moins important), en fin de fiche.

(la fiche également en pj de ce message).

C - un nouveau CTSD se tiendra autour du 1er juillet (rythmes, carte scolaire et emplois contractuels) et un nouveau CDEN est convoqué le 7 juillet (mêmes sujets) .

Faites-nous parvenir toutes vos demandes et questions.

et toujours :

enquête flash demande de dérogation rythmes : les demandes de dérogation doivent être adressées à l'IA, conjointement par les élus et le conseil d'école, pour le 6 juin (demain).

Si votre école se trouve dans ce cas, merci de répondre à l'enquête rapide ci-dessous. Si une demande a été proposée et rejetée, donc n'a pas été transmise à l'IA merci de remplir l'enquête également.

a) pour les écoles ne relevant pas d'une communauté de communes :

COMMUNE : NOM de l'école :

Qui est à l'initiative de la demande de dérogation : la mairie ? le conseil d'école ? le conseil des maîtres ? les parents d'élèves ?

Sur quoi porte la dérogation demandée (en quelques mots) :

Avis du conseil des maîtres :

Avis du conseil d'école :

S'il y a plusieurs écoles dans votre commune, y a-t-il : unanimité d'avis favorables - majorité large d'avis favorables - majorité courte d'avis favorables (préciser combien)

résultat : Proposition transmise à l'IA - Proposition non transmise à l'IA

b) pour les écoles relevant d'une Communauté de Communes ou d'un RPI :

NOM de la Communauté de Communes ou du RPI :

COMMUNE : NOM de l'école :

Qui est à l'initiative de la demande de dérogation : la Communauté de Communes ou les Elus du RPI ? votre conseil d'école ? votre conseil des maîtres ? les parents d'élèves de votre école ?
Sur quoi porte la dérogation demandée (en quelques mots) :

Avis du conseil des maîtres :

Avis du conseil d'école :

Sur l'ensemble de la Communauté ou du RPI, y a-t-il : unanimité d'avis favorables - majorité large d'avis favorables - majorité courte d'avis favorables (préciser combien)

résultat : Proposition transmise à l'IA - Proposition non transmise à l'IA

cordialement
joëlle noguère



Si vous attendez d'avoir un problème pour contacter le syndicat,
le jour où vous aurez un problème il n'y aura peut-être plus de syndicat ...

**Syndiquez-vous
maintenant !!!**